

Saint Léger De Montbrun

COMMUNE DE



BEAUVAIS - CHENNE - DAYMÉ
MEULLE - ORBÉ - PUYRAVEAU
RIGNY - TILLÉ - VRÈRES



TAXI Frédéric FAUCHER Hôpitaux - Cliniques
Gares - Aéroports
Courses

- PONCTUALITÉ -
- SECRET PROFESSIONNEL -

TAXI
ST LÉGER DE MONTBRUN
A B C D

06 89 53 14 06
05 49 66 49 19

Votre service de proximité

MAÇONNERIE - RAVALEMENT - ITE

LEITE CONSTRUCTION
SARL

35 ans d'expérience, une équipe en béton !

Route de Puyravault - ST LÉGER DE MONTBRUN 79100
05 49 96 72 14 leiteconstruction@club-internet.fr

BAR - RESTAURANT - TRAITEUR

Le Prévost
Cuisine traditionnelle - Soirée à thème

68, rue Porte au Prévost
79100 THOUARS
05 49 66 10 59

GUERET
Aménager et habiller vos espaces de vies...

CARRELAGE
FAÏENCE
CHAPE FLUIDE
CLOISONS-SÈCHES
PLÂTRERIE
AÉROBLUE®
ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

www.sarlgueret.fr

SARL GUERET 1, route de Missé 79100 SAINT JEAN DE THOUARS Tel : 05 49 66 66 32	SARL GUERET CARRELAGE 341 rue Gustave Eiffel 49700 DOUÉ LA FONTAINE Tel : 02 41 52 37 84	SARL GUERET DU PAYS LOUDUNAIS 13 rue des Forges 86200 LOUDUN Tel : 05 49 98 90 52
--	--	---

SCEA GIGON F.
Vigneron

Appellation d'Origine Contrôlée
Vin de France

- Vins d'Anjou -
- Vins de France -
MIS EN BOUTEILLE À LA PROPRIÉTÉ

OIRON - 79100 Thouars
3, Route du Château
Tél. cave 05 49 96 51 36
Fax 05 49 96 55 91

Daniel BABU

TRAVAUX PUBLICS et AGRICOLES
CARRIÈRE - REMBLAIS - ASSAINISSEMENT

Le Gripoux - 79100 SAINT LÉGER DE MONTBRUN
Tél. 05 49 67 78 12 - 06 09 31 87 52
Fax 05 49 68 37 79 - E-mail : daniel.babu57@gmail.com

PEINTURE & DÉCORATION

Antony BOURASSEAU

Revêtement Sols et Murs
Façade
Pose de Staff
Décapage par gommage
Vitrierie

06 70 88 50 35 antony.bourasseau@orange.fr

FORUM MEDIA

CULTURE **CALIPAGE**

Livres - CD - DVD - Jeux vidéo
Loisirs Créatifs - Presse

Ctre Cial Super U - THOUARS
05 49 66 69 72

le mot du maire

Chaque année à pareille époque, le bulletin municipal, trait d'union entre les élus et la population retrace l'historique des actions engagées par la municipalité. 2017 constitue la première année pleine d'exercice de notre nouvelle équipe municipale. Il me sera difficile d'en faire la synthèse en quelques lignes mais je vous propose un éclairage sur quelques projets forts que nous avons conduit ensemble sur cette année.

Aussi dans le respect de nos engagements, certains projets qui ont été évoqués dans le bulletin 2016 ont pu voir le jour sans augmentation de la pression fiscale.

C'est ainsi que les agents techniques ont été dotés d'un nouveau camion et d'un tracteur-broyeur. Egalement la défense incendie a été renforcée à VRÈRE, ORBÉ, TILLÉ, la Croix blanche, Beauvais et les travaux d'aménagement permettant l'accès aux handicapés ont été engagés (salles polyvalente, Quétineau et omnisports).

Pour 2018 seront engagés les travaux relatifs à la sécurité routière (VRÈRE, ORBÉ et TILLÉ), l'aménagement de la rue de Chambon et d'un espace cinéraire au cimetière et en collaboration avec la société WPD l'aménagement des abords de l'église.

Le conseil municipal est économe sur le budget de fonctionnement. Notre règle de base est simple : un euro dépensé doit être un euro utile. Nous voulons pouvoir continuer d'investir car ne pas le faire serait laisser se dégrader notre patrimoine, nos réseaux et constituerait une dette à retardement pour la génération suivante. Aussi nous redoublons d'efforts dans les partenariats (achats groupés avec d'autres communes) pour cofinancer nos projets.

C'est ainsi que nous avons acquis en commun une machine à peinture (signalisation routière), des radars pédagogiques ou que nous avons négocié en commun des marchés relatifs notamment au balayage des bourgs, travaux de reprofilage des fossés.

Nous n'hésitons pas non plus à mettre « la main à la pâte ». Vous verrez dans le bulletin que de nombreux travaux sont réalisés en interne par les agents et les élus. C'est par exemple les travaux d'aménagement du cimetière et l'aménagement du rond-point de l'école pour les agents communaux ou la gestion administrative du cimetière pour les élus.

Ce bulletin doit aussi vous permettre de connaître nos associations. Nous continuerons encore à les soutenir du mieux que l'on peut (aides financières et techniques notamment) et à les encourager dans leurs projets.

Mais au-delà des informations purement locales, le bulletin se doit de vous informer des évolutions législatives et réglementaires ainsi que des informations pratiques susceptibles de vous aider dans vos démarches au quotidien (obtention des cartes grises, des cartes d'identité, des passeports et aussi des PACS).

Nous ne pouvons aussi faire l'impasse sur quelques informations importantes concernant la communauté de communes qui devra en 2018 valider son projet de territoire (SCOT) et écrire aussi les règles du nouveau PLUI qui devrait être mises en application en 2019.

Le bulletin c'est aussi le temps de rendre hommage aux efforts fournis par tous les agents communaux et du SIFUP qui m'accompagnent chaque jour et qui mettent leur engagement au service des intérêts de notre commune. Je tiens à profiter de ce moment pour leur signifier ma reconnaissance pour leur mobilisation exemplaire.

En conclusion je veux formuler pour vous tous mes sincères vœux d'amitié, de fraternité et de solidarité et c'est avec plaisir que je vous convie à la cérémonie des vœux 2018 que je donnerai le 5 janvier à la salle polyvalente dans un souci de rencontre et d'échange avec vous (Inscription en mairie avant le mardi 2 janvier 2018 au soir)

Marinette CARTIER



sommaire

Mot du maire	3
Etat civil / PACS	4
Incivilités et dégradations	5
Urbanisme	6-7
SCOT PLUI	7
Eolienne inauguration	8
Eolienne (WPD)	9
Budget	10-11
Repas des Aînés	11
Employés communaux et Travaux	12-13
Point aménagement cimetière	14
Infos pratiques (tableau)	15
Démarches administratives	16-17
Les fréquence de la TNT changent....	18
Canicule	18
Troc ampoules	19
Rando en Deux-Sèvres	19
T'Vélos	19
Vie Scolaire	20
Association Parents d'Elèves	21
Associations	
- Pique-niques.....	22
- Association des St-Léger.....	22
- Comité des fêtes.....	23
- US Vrère.....	24
- Tennis club.....	25
- ACCA.....	25
- Amicale des agriculteurs.....	26
- Ping-pong club.....	26
- Anciens Combattants.....	27
- Club Nous Tous.....	27
- Gymnastique volontaire.....	28
- Les mordus du théâtre.....	29
- Déco-village.....	29
Infos pratiques - Divers	30
Agenda	32

état civil



NAISSANCES :

Paul MARTY OSCISLAWSKI né à SAUMUR	Le 26 janvier 2017
Emmy GUILBERT née à SAUMUR	Le 26 janvier 2017
Célia BOURASSEAU née à SAUMUR	Le 31 mars 2017
Emma DELAVault née à SAUMUR	Le 05 avril 2017
Adëlya GROLLEAU née à BRESSUIRE	Le 07 avril 2017
Grégoire VION né à BRESSUIRE	Le 05 juillet 2017
Iris BOUJU née à SAUMUR	Le 06 août 2017,
Batiste JOUFFRIAULT né à SAUMUR	Le 1er septembre 2017

MARIAGES :

Florence CHESSEÉ et Yvon MANACH	Le 13 mai 2017
Aurëlie TALLON et Jérôme LHOMEDET	Le 07 juillet 2017
Julie MOINARD et Julien MAINARD	Le 29 juillet 2017



DÉCÈS :



Dimitri CHARRUAU âgé de 32 ans	Le 06 février 2017
Adrienne TRIBOUART veuve ARNAUD âgée de 94 ans	Le 10 mars 2017
Madeleine BERNIER veuve GISSINGER âgée de 91 ans	Le 1er avril 2017
André BROTIER âgé de 88 ans	Le 29 mai 2017
Ethan BERTHONNEAU âgé de 4 ans	Le 24 juin 2017
René BROTIER âgé de 82 ans	Le 14 juillet 2017
Gilles DUPLESSIS âgé de 89 ans	Le 20 août 2017
Jacqueline THURAUlt épouse VIAULT âgée de 81 ans	Le 1er septembre 2017
Brice CAILLER âgé de 70 ans	Le 09 septembre 2017
Raymonde LALLERON veuve DAVID âgée de 92 ans	Le 24 septembre 2017
Alain REIGNIER âgé de 62 ans	Le 11 octobre 2017
Joël CHAIGNEAU âgé de 70 ans	Le 1er novembre 2017
Gilbert GRIVAUlt âgé de 82 ans	Le 14 novembre 2017

L'ENREGISTREMENT DES PACS EN MAIRIE

La gestion des pactes civils de solidarité (PACS) qui était du ressort des tribunaux d'instance est maintenant transférée aux Officiers de l'Etat Civil des communes depuis le 1^{er} novembre 2017.

Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Concernant des questions juridiques, l'Officier de l'Etat Civil de la commune n'est pas compétent en la matière. Seuls des juristes ou notaires peuvent vous renseigner.

Dans le département, des nouveaux guichets uniques viennent d'être créés pour répondre gratuitement à vos questions. Les deux premiers Points d'Accès au Droit (PAD) se situent à Thouars et à Bressuire :

- PAD de Thouars : Mairie, 14 place Saint-Laon,
- PAD de Bressuire : 3 boulevard Alexandre Premier.

Aussi, vous pouvez contacter le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), 2 rue du Palais à Niort au 05.49.77.38.33.

Pour les personnes qui souhaitent se pacser, se rendre à la Mairie du lieu de résidence pour retirer un dossier auprès du secrétariat qui vous fixera ensuite un rendez-vous pour l'enregistrement du PACS.



respect

incivilités et

civilité

attention

dégradations

politesse

décence

moralité

responsabilité

MAIRIE

Nuisances sonores, encombrement des trottoirs, animaux envahissants....les incivilités viennent régulièrement perturber la vie des administrés.

Est-il normal que les abords des containers soient encombrés de cartons, ferraille, emballages cellophane, sacs de vieilles chaussures, bouteilles ??? Que soient déposés dans les bois et fossés, des poubelles, des appareils ménagers, des carcasses d'animaux ??? Que faire ??? Comment expliquer que la déchetterie est à votre disposition pour déposer vos encombrants.

Il est aussi inadmissible que le boîtier du défibrillateur soit cassé et la clé volée, cet appareil sert à sauver des vies.

Nous essayons de gérer au mieux les situations conflictuelles auxquelles nous sommes de plus en plus exposés. Si cela s'avère nécessaire, vous pouvez faire part de vos observations à la mairie.

Nous vous remercions de respecter le tri sélectif et l'environnement et vous assurons que nous cherchons à agir dans l'intérêt de tous.

Des sanctions seront prises en cas de «flagrant délit» ou de dénonciation.

Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants

Antoine de SAINT EXUPERY

DÉCHETS VERTS ET ENTRETIEN DES JARDINS

Il est interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre (feuilles mortes, résidus d'élagage et de tailles, résidus de débroussaillage...).

Ils doivent être déposés en déchèterie.

Attention à la réglementation en vigueur concernant les haies de jardin qui doivent être entretenues et taillées à la limite de la propriété ainsi qu'à 2 mètres de hauteur (si la haie est plantée à moins de 2m de sa limite).



LES ANIMAUX

Veillons ensemble au respect du voisinage en évitant les nuisances sonores occasionnées par les animaux (hurlements et miaulements nocturnes et répétitifs...).

Ne laissons pas divaguer les animaux domestiques sur la voie publique : les chiens doivent être tenus en laisse.

Limitons la prolifération des chats en régulant leurs naissances afin d'éviter les risques d'abandon et d'errance sur la voie publique. Les propriétaires d'animaux sont priés de ramasser les déjections.



POINT DE COLLECTE

Respectons le tri sélectif et ne mettons plus aux abords de gros déchets.

BRUITS DE VOISINAGE

Afin de préserver la santé et la tranquillité publique, limitons tout bruit gênant, excessif ou répétitif qui peut y porter atteinte (cris d'animaux, musique, outils de nettoyage, bricolage, jardinage...).

Respectons les horaires pour les travaux de bricolage et de jardinage.

les jours ouvrables :8h à 12h et de 14h à 19h

les samedis :9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés : 10h à 12h



ENLÈVEMENT D'ÉPAVES

La Sté ABC Démolition Auto enlève gratuitement les épaves des véhicules de particuliers.

Tél. 05.49.96.24.78

mail : abcdemolitionautos@club-internet.fr



ENCOMBREMENT DES TROTTOIRS

Les encombrants doivent être déposés en déchèterie.

Pour garantir la sécurité des habitants de la commune, veillons toujours à faciliter la circulation des piétons sur les trottoirs, en respectant l'interdiction de stationner mais également en retirant les poubelles et autres encombrants une fois qu'ils ont été utilisés. Respectons l'obligation de maintenir le trottoir en bon état de propreté sur toute sa largeur au droit de sa façade.



urbanisme

Quelles démarches entreprendre pour des travaux de construction ou de démolition ?

Pour réaliser des travaux, vous devez déposer votre demande à la mairie de ST LEGER DE MONTBRUN qui l'enregistre puis la transmet au service Urbanisme de la Communauté de Communes du Thouarsais qui va ensuite instruire la demande d'autorisation.

Il existe plusieurs types de demande : les Certificats d'Urbanisme (C.U), les Permis de Construire (PC), les déclarations préalables (DP) et les permis de démolir (PD).

Le Certificat d'Urbanisme :

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Ce document n'est pas obligatoire mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant tout achat d'un bien immobilier.

Il en existe 2 types :

- le certificat d'« **information** ». Il renseigne sur le droit d'urbanisme applicable à un terrain, les limites administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...), et les taxes et participations d'urbanisme.
- le certificat « **opérationnel** ». Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de votre projet de construction, défini sommairement, et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain. Le délai d'instruction est de deux mois.



Le Permis de Démolir :

Le permis de démolir est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de démolition respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Une demande de permis de démolir est obligatoire sur la commune de ST LEGER DE MONTBRUN pour toute démolition, **uniquement sur une parcelle située en zone urbaine.**

Dans les autres zones du PLU, aucune demande de permis de démolir n'est nécessaire.

Le délai d'instruction d'un permis de démolir est de 2 mois.

La Déclaration Préalable ou le Permis de Construire : Comment savoir ?

Le type de demande (permis de construire ou déclaration préalable) est à déterminer suivant la nature des travaux et la superficie de la construction.

La superficie du bâtiment est déterminée **en surface de Plancher et en emprise au sol.**

La surface de Plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades. Sont à déduire de la surface de Plancher : L'épaisseur des murs extérieurs, les surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure ou égale à 1.80 mètres,

L'emprise au sol d'une construction est la projection verticale du volume au sol, débords et surplomb inclus, à l'exception des simples débords de toiture.

La Déclaration Préalable :

Elle est notamment exigée pour les travaux suivants :

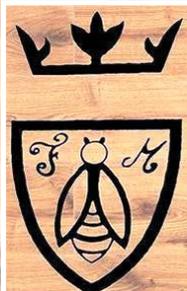
- travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (exemple : création ou modification des ouvertures, changement des menuiseries, réfection d'une toiture, l'implantation de panneaux solaires.....)
- la construction d'une clôture (que ce soit un mur ou un grillage)
- travaux qui créent entre 5m² et 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. (ex : construction d'un abri de jardin, d'une véranda, d'un préau, d'une piscine, d'un chenil,...)

Info : Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² en **zone urbaine**. Toutefois entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse le seuil actuel de 150 m².

- travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple la transformation d'un bâtiment agricole en bâtiment d'habitation) si celle-ci n'implique pas de travaux. Le délai d'instruction d'une déclaration préalable est de 1 mois.

Apiculteur

Rucher du Mont Brun



Récupération d'essaims
Vente de miel

18 rue des vieilles rondes
Vrères
79100 St Léger de Montbrun
06 41 59 92 79
rucher.du.mont.brun@gmail.com

Le Permis de Construire :

Il est notamment exigé pour les travaux suivants :

Si les travaux envisagés ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20m². Attention ce seuil est porté à 40 m² en **zone urbaine**. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 150 m².

A noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse le seuil actuel de 150 m².

Le délai d'instruction d'un permis de construire est de 2 mois.

Besoin d'un conseil pour votre projet ?

N'hésitez pas à contacter le service Urbanisme de la Communauté de communes dont voici les coordonnées

Maison de l'urbanisme Centre Prométhée 21, avenue Victor Hugo 79100 THOUARS (Tél : 05 49 66 68.68).

Vous pouvez rencontrer si vous le souhaitez, l'architecte conseil.



Il ne se substitue pas à l'architecte indépendant ou au constructeur, mais informe et sensibilise sur la pertinence et la validité du projet.

La maison de l'urbanisme est aussi un lieu d'échanges avec de nombreux partenaires: ABF (Architecte des Bâtiments de France), A.D.I.L (Association Départementale d'Information au Logement), C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), Services Fonciers, pour apporter toujours plus de renseignements et d'idées aux thouarsais dans l'élaboration de leurs projets.

A noter : Si pour la réalisation de vos travaux, vous devez occuper le domaine public (trottoir ou voie de circulation), il est nécessaire de demander auprès de la mairie une permission de voirie, voire même un arrêté de circulation. Le délai pour obtenir cette autorisation est d'environ 3 semaines.



Suite au non respect des règles constatées encore sur l'année 2017, la mairie pourrait dresser des procès-verbaux d'infraction au code de l'urbanisme et prendre des arrêtés interruptifs de travaux qui seront adressés au Procureur de la République qui jugera des mesures à prendre.

SCOT/PLUI

Engagée depuis 2015, dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'intégralité de son territoire, la Communauté de communes du thouarsais organise **une exposition à ce sujet dans notre commune du 16 au 29 avril 2018 aux horaires d'ouverture de la mairie.**

Ces deux documents d'urbanisme seront approuvés à l'horizon 2019/2020. Durant toute l'élaboration, la population est invitée à donner son avis et ses idées sur le devenir du territoire.

Le SCOT donne les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années : le nombre de logements à prévoir ? les futures zones d'activité ? les espaces naturels à préserver, voire restaurer. Quant au PLUI, pour les 10 prochaines années, il prévoit à la parcelle l'usage du sol. Un zonage et un règlement seront élaborés en fonction. Les parcelles pourront être dédiées à l'habitat, à l'économie, à l'agriculture ou encore aux espaces naturels.

Cette exposition est l'opportunité de :

- Prendre connaissance de l'avancée des documents d'urbanisme
- Participer en donnant votre avis sur le devenir de votre territoire !



JJC Informatique
DEPANNAGE
Déplacement sur site

Vente - Location - Conseil - Formation

36, av. Victor Leclerc, 79100 THOUARS
05 49 66 14 46

des pros rien que pour vous ! des pros rien que pour vous !

EARL CHEMIN FLEURY

VENTE DE FROMAGES DE CHÈVRE



13, Rue de Fleury
LAUNAY
79100 LOUZY
Tél. : 05 49 96 01 00



LES 3 ÉOLIENNES SONT CONSTRUITES !

Le montage des éoliennes s'est déroulé pendant le mois de septembre, progressivement les éoliennes sont apparues dans le paysage.

Après cette phase de montage, vient la phase de tests électriques. Ces tests sont nécessaires afin de s'assurer du bon fonctionnement des éoliennes et de vérifier l'injection des premiers kWh d'électricité sur le réseau électrique du territoire. Cette électricité verte est directement injectée sur le poste électrique basé à Thouars, nous pouvons donc considérer qu'il s'agit d'une production locale pour une consommation locale. Le parc éolien permet d'alimenter 6 000 foyers, soit l'équivalent des besoins en électricité, hors chauffage, de près de 15 000 personnes.

A la fin de l'année 2017, le parc éolien sera totalement mis en service.

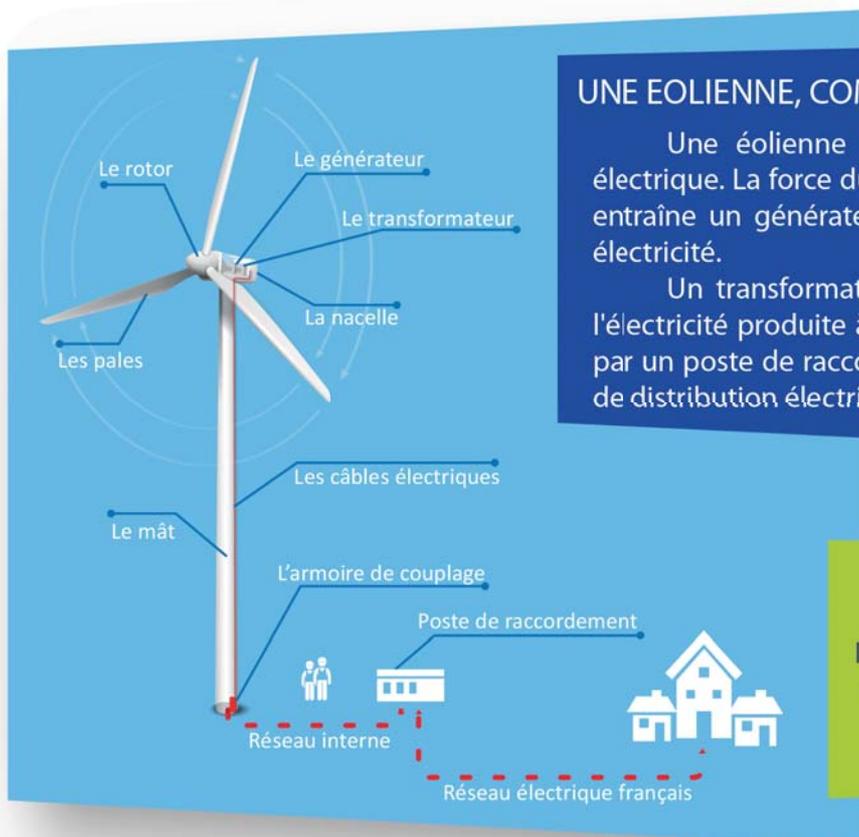
La société wpd restera avec sa filiale wpd windmanager, exploitant du parc éolien et pourra en assurer la gestion.

Aussi avec la construction du parc éolien, des mesures paysagères et techniques sont prévues.

La mesure paysagère consiste à la mise en place de plantations (arbres, haies, ...) sur les terrains privés des riverains du parc éolien qui souhaiteraient limiter les vues vers les éoliennes depuis leur lieu de vie.

Par ailleurs, la mesure technique est mise en place dans le cadre d'éventuelles perturbations télévisuelles au sein des foyers voisins du parc éolien. A l'issue de la construction du parc, wpd se chargera de rétablir une réception satisfaisante pour l'ensemble des foyers ayant constatés ces perturbations.

Pour ces deux mesures un registre est mis en place au sein de votre mairie afin de collecter les demandes sur la commune. De notre côté aussi, nous restons bien sûr à votre disposition pour toutes questions (e.desprez@wpd.fr).



UNE EOLIENNE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Une éolienne transforme l'énergie du vent en énergie électrique. La force du vent actionne les pales d'un rotor. Le rotor entraîne un générateur qui transforme l'énergie mécanique en électricité.

Un transformateur, situé dans la nacelle, permet d'élever l'électricité produite à la tension du réseau. Cette dernière passe par un poste de raccordement avant d'être injectée sur le réseau de distribution électrique.

Un parc éolien a une durée de vie de 20 à 30 ans. A la fin de l'exploitation, la loi précise que **la société d'exploitation est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site.** Une éolienne est recyclable à 98 %.

inauguration du parc éolien

Allocution de Madame Marinette CARTIER, Maire de Saint-Léger de Montbrun

Madame, Messieurs les Elus de la république

M^{me} Françoise COUTANT représentant la Nouvelle Aquitaine, Monsieur Jean-Michel PRIEUR assistant parlementaire du sénateur Jean-Marie MORISSET, Monsieur Olivier FOUILLET représentant le département, Monsieur Bernard PAINÉAU président de notre Communauté de Communes, Messieurs Michel DORET et Patrice PINEAU mes collègues Maire de Louzy et Thouars.

Je suis heureuse de vous accueillir sur notre commune et de participer avec vous à l'inauguration du parc éolien. Cette cérémonie est l'aboutissement de nombreuses années de travail, un nouveau succès pour notre communauté de communes. Bien sûr cela correspond à la volonté des pouvoirs publics de développer une énergie plus propre et renouvelable ; Comment ne pas l'être quand on connaît les graves dangers existants avec le nucléaire.

A cheval sur 3 communes ce parc comprend 3 éoliennes. Il permettra d'alimenter 6000 foyers soit l'équivalent des besoins en électricité hors chauffage de près de 15 000 personnes. La construction de ce parc n'est pas un projet isolé. Il représente aussi pour notre communauté de communes un maillon de plus dans son projet TIPER qui à ce jour est composé d'une usine de méthanisation, d'un parc photovoltaïque et maintenant d'un parc éolien. Dans un futur proche un quatrième maillon à ce projet TIPER verra le jour à savoir CHOTIPER.

Les nombreux orateurs présents évoqueront certains thèmes qui leur sont chers, politique publique sur les énergies renouvelables pour les uns, retraceur de l'historique du projet pour d'autres ou encore un grand projet fédérateur pour la Communauté de Communes. Que sais-je encore.

Personnellement je voudrai évoquer les dérèglements climatiques dont on nous parle d'une manière plus insistante ces dernières années et dont les premiers effets se font déjà sentir partout dans le monde. Ces dérèglements seront d'après certains observateurs la conséquence d'un 3^{ème} grand conflit. Avec la montée de la température les observateurs s'accordent à penser que l'on risque d'assister d'ici 50 ans, mais peut-être plus tôt, à des mouvements de population atteignant 200 millions de personnes. Les tensions qui en découleront n'auront rien à voir avec celles que l'on connaît par exemple sur l'immigration dans nos pays. Elles seront à l'origine de grands conflits.

Il est donc de notre devoir de participer, en tant qu'élu mais aussi de citoyen, à ce qui est bon pour notre planète, notre maison commune. Et l'éolien est une énergie propre qui contribuera à la sauvegarde de la planète. C'est donc un enjeu environnemental au service des générations futures. Ce sont nos enfants qui auront à charge de continuer à travailler pour le développement durable.

Pour conclure je citerai l'auteur américain WARD avec ces mots : le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer, le réaliste ajuste ses voiles. Soyons donc tous réalistes.

Je vous remercie de votre attention.



 **WPD**

Votre partenaire pour le développement de votre territoire
Son métier développer, construire et exploiter des projets éoliens

www.wpd.fr
Agence de Limoges
45, rue Turgot
87000 Limoges
05 55 35 64 12

Photo : chantier du parc éolien TIPER (79)

parlons chiffres

FONCTIONNEMENT		Dépenses		COMMENTAIRES
CHAPITRE	Réalisé 2016	Budget 2017		
Charges à caractère général	138372	157665		Le poste voirie est en augmentation de 20 000 € en 2017
Charge de personnel	232687	216544		Départ en retraite et recours aux contrats CAE en 2017 permettent de baisser temporairement ce poste
Atténuation de produits	35625	35625		
Dépenses imprévues		6500		
Autres charges de gestion	224587	229865		Ecole 188 000 , indemnités élus 34 000 €
Charges financières	27867	26783		
Sous-Total	659138	672982		
Virement section d'investissement		194223		Remboursement d'emprunts, Travaux accessibilité, Défense incendie, Equipement atelier (camion, tracteur/broyeur)
Charges exceptionnelles	2583	182209		Il s'agit d'une somme réservée à des dépenses futures
Transfert entre sections	158141	8711		Voir la même rubrique en Recette : différence vente de l'école
Total Dépenses	819862	1058125		

FONCTIONNEMENT		Recettes		COMMENTAIRES
CHAPITRE	Réalisé 2016	Budget 2017		
Atténuation de charges	9132	13000		Remboursement des charges emploi CAE
Produits des services	5866	2620		
impôts et taxes	489868	490947		Taxe habitation et taxe foncière
Dotations	252165	235196		Dont DGF 170 000 € (dotation générale de fonctionnement)
Autres produits de gestion courantes	6713	5000		
	763744	746763		La baisse des produits au budget est due à une prévision prudente des dotations
Excédent antérieur reporté		309662		
Produits exceptionnels	48112	1700		Vente de l'école : 46 000 €
Transfert entre sections	110927			Voir la même rubrique en Dépense : différence vente de l'école
Sous-Total	922782	1058125		
Résultat de l'exercice	102920			
Résultat antérieur	203622			306542 : 194223 sont affectés aux investissements en 2017, le solde en réserve pour les années 2018 et 2019
Total Recettes	306542			

INVESTISSEMENT		Réalisé 2016	Budget 2017	COMMENTAIRES
Résultat antérieur	4831			
Recettes	383468			
Dépenses	245725			
Solde d'exécution	142574			142 574 : il s'agit de l'emprunt mis en place par l'équipe précédente en vue de réaliser l'aménagement du carrefour Café le Montbrun

Quelles perspectives financières pour 2018.

1. Il est probable que les contrats aidés ne seront pas renouvelés. Il faudra donc remplacer les 2 emplois en CAE (1 équivalent temps plein) subventionnés à 80% par une embauche d'un nouvel agent.

Dans le même registre au SIFUP (école) nous avons 5 CAE (2 équivalents temps plein). 2 n'ont pas été renouvelés au mois d'août. Quand sera-t-il des 3 autres début janvier ? Nous avons aussi à faire face au départ en retraite, en juin 2018, de notre cantinière Nadine MORIN. Quelle organisation sera mise en place à son départ ?

2. La communauté de Communes doit aussi faire face à la maîtrise de ses dépenses et envisage dans le pacte financier, présenté récemment aux maires, de réduire ses aides aux communes (Fonds de concours, FPIC). Quelle en sera l'importance pour 2018 et à moyen terme ? Ne doit-on pas s'interroger sur les missions qu'elle doit remplir et sur les prétendues économies d'échelles permises par cette intercommunalité. Comme l'a signalé F. GATEL au congrès des maires ne faut-il pas aussi « inventer » une démocratie réelle au sein de l'intercommunalité car beaucoup ont le sentiment que les conseils communautaires sont de simples boîtes d'enregistrement, les décisions étant prises ailleurs.

.../...

parlons chiffres

3. Dotations et subventions : si d'une manière générale les collectivités sont favorables au rétablissement des comptes publics la diminution des dotations et subventions entravent l'investissement local. Nous constatons qu'il devient difficile d'obtenir des subventions pour financer nos investissements ; notre « reste à charge » augmente et limite par conséquent le nombre de projets. Quant aux dotations, les mécanismes d'attribution sont souvent complexes et nous laissent dans une forme de précarité qui pose question.
4. Taxe d'habitation : la taxe d'habitation sera supprimée pour 88% des contribuables de notre commune. 60 contribuables seront encore assujettis. Devons-nous déplorer la suppression de cette taxe ? Elle apparaît à certains discriminatoire mais cet impôt considéré comme injuste devait, depuis 50 ans, être réformé.

Quelles seront les conséquences financières pour notre commune ? Aurons-nous un dégrèvement de manière pérenne, une compensation par rapport à « la dynamique des habitants et des bases » ?

Ce qu'il est important de dire c'est qu'il ne faut pas laisser penser aux citoyens que les services publics sont gratuits.

Il est aussi important, voire indispensable, que nos communes conservent une autonomie financière pour assurer une sécurité de leurs recettes.

Vous comprendrez à la lecture de cet inventaire « à la Prévert » que nous devons rester prudents. Notre budget 2018 sera construit avec rigueur afin de respecter un statu quo en matière d'impôts communaux.

REPAS DES AÎNÉS

Un peu plus de 60 personnes ont participé au traditionnel repas dansant des Aînés organisé par la commune le samedi 7 octobre. Le repas préparé par le Traiteur « Joël Rousseau » a été fort apprécié. L'animation a été assurée par Flash Musette. Vanessa et Damien Roy ont assuré une ambiance festive pour les Aînés de notre commune qui profitent de cette soirée pour se retrouver, danser... et qui sont repartis enchantés.

Merci pour votre participation.



GARAGE BODET
RÉPARATEUR AGRÉÉ



VENTES
RÉPARATIONS
MÉCANIQUE
CARROSSERIE
PEINTURE
DÉPANNAGE 7J/7

VRÈRES - ST - LÉGER DE MONTBRUN - 79100
Tél. : 05 49 96 71 17 - Fax : 05 49 96 75 44

Page Facebook Aux Délices des Minots

Aux Délices des Minots

Emmanuelle et Ludovic Minot
Boulangerie pâtisserie viennoiserie

auxdelicesdesminots@gmail.com

05.49.96.52.96

5 place des marronniers | 79100 Oiron

employés communaux *et travaux*

LE PERSONNEL COMMUNAL



Katy MARTIN

Martine MOUSSERION

Nathalie ANDOUARD



Simon DÉSIDÉRIO

Thierry BELLIARD

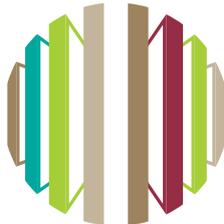
Philippe MOUSSERION

François MÉHARD



Depuis cette année, le balayage des rues se fait en prestation de service par une entreprise.

 <p>Carrière - Balayage de voirie TRAVAUX PUBLICS - TRANSPORT</p> <p>4, rue du Souvenir - 86120 ROIFFÉ - 05 49 98 76 38</p>	 <p>Taillage de pierre - Béton armé MAÇONNERIE - CARRELAGE</p>
 <p>37 Marigny Marmande Fabrication d'ENROBÉ froid et chaud. Vente sable, gravier... Béton</p>	 <p>86200 St-Laon Vente de matériaux CALCAIRE, sable, gravier, reprise de déblais</p>



Sajeb

SCIERIE | EXPLOITATION FORESTIÈRE

18, rue Raymond-Duplantier
ORBÉ - 79100 ST LÉGER DE MONTBRUN
Tél. 05 49 96 78 86 - e.mail : sajeb@wanadoo.fr

employés communaux *et travaux*

A VOTRE SERVICE UNE NOUVELLE ÉQUIPE DE NOUVEAUX MATÉRIELS

Depuis quelques mois tant au niveau des agents qu'au niveau du matériel, de nombreux changements ont bouleversé la vie du service technique.

L'équipe d'agents a été profondément modifiée par le départ de trois de ses membres (retraite, mutation, disponibilité). C'est ainsi que vous avez pu croiser en compagnie de Mr Philippe MOUSSERION de nouvelles personnes venues pallier ces départs. Mrs Simon DESIDERIO, Thierry BELLIARD et François MEHARD sont donc les nouvelles forces vives du service. Mrs BELLIARD et MEHARD sont en contrat jusqu'à la fin du mois de février 2018. Suite à la réduction des contrats CAE décidée par nos dirigeants politiques, une décision du conseil municipal devra être prise pour pallier aux besoins du service.

Une gestion rigoureuse des deniers communaux a permis des investissements devenus PLUS QUE NÉCESSAIRES pour assurer les travaux quotidiens. C'est ainsi que le service s'est vu doté d'un nouveau camion (plus de 20000 €) d'un nouvel ensemble tracteur broyeur (plus de 79000 €). Devant l'impossibilité législative d'utiliser des produits phytosanitaires il nous a fallu là aussi investir dans du matériel de désherbage mécanique (subventionné pour partie par l'agence de l'eau Loire-Bretagne)

En dehors des travaux quotidiens un travail important a été réalisé par les agents, nous ne pouvons que les en remercier, au niveau du cimetière et va se poursuivre dans les semaines à venir. L'aménagement du rond-point de l'école, le busage de différents fossés, la mise en place de citernes incendie qui devrait se faire avant la fin de l'année clôturera les gros travaux programmés pour 2017.

Souhaitons que 2018 puisse être dans la continuité de cette année 2017.



33 ans au service de la commune

Agent technique au service de la commune pendant 33 ans, Janyck Martineau a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er février 2017. Marinette Cartier, Maire, entourée de plusieurs adjoints, a remercié l'employé communal pour ses qualités de disponibilité, d'esprit d'équipe et de gentillesse auprès des administrés, notamment des personnes âgées, et à la satisfaction des équipes municipales qui se sont succédées.



point sur l'aménagement du cimetière et de l'église

Cimetière : les travaux d'aménagement du cimetière ont débuté à la fin de l'été. Ils se poursuivront en 2018 par la création de l'espace dédié au jardin du souvenir et aux cavurnes, types de sépulture de plus en plus demandés.

La reprise de concessions qui a débuté en 2000, après plusieurs années d'arrêt, a été relancée (enlèvement des monuments). Les opérations de libération des sols pourront débuter et se poursuivront pendant la mandature.

Eglise : dans le cadre des mesures compensatoires prévues dans l'arrêté préfectoral la société WPD (gestionnaire du parc éolien) doit participer à l'aménagement de l'espace autour de l'église (voir plan ci-contre). La commune a déjà entrepris certains travaux figurant dans ce projet (acquisition d'une parcelle de terrain afin de libérer de l'espace autour de l'église, suppression de la clôture afin d'aménager l'espace dédié à la table d'orientation, remplacement de la haie).

La partie la plus importante financièrement du projet (voirie) sera programmée dans le budget 2018.

Depuis le 1^{er} Avril 2017, la municipalité a mis en place un règlement pour la gestion du cimetière. Pour information, désormais la dimension et la hauteur des monuments sont réglementées et les plantations sont limitées en hauteur et interdites en pleine terre. Avant d'entreprendre tous travaux sur une concession, veuillez retirer ou consulter ce règlement à la mairie .

Comme vous avez pu le constater nous avons aussi fait appel aux propriétaires et à leur famille dans le cadre de la mise à jour de nos fichiers ou de travaux de restauration à entreprendre sur certaines sépultures.

Nous conseillons aux concessionnaires de prendre un peu de temps pour s'assurer que les informations que nous possédons sont à jour et de profiter de leur passage en mairie pour faire un point, avant qu'il ne soit trop tard, sur le type de concession et les bénéficiaires de la concession.



AIRVAULT Siège social

PARTHENAY

ST-VARENT

Services Funéraires et Marbrerie

Samuel CRON

05 49 70 05 05

39 bis, rue de la Gendarmerie - 79600 AIRVAULT
 130, av. du Président Wilson - 79200 PARTHENAY
 31, av. de la Gare - 79330 SAINT-VARENT

Habilitation N°95-79-022

Centre Funéraire LEYLAVERGNE

Route de Saumur - Ste Verge - 79100 THOUARS

Tél. 05 49 96 37 37

cfleylavergne.vincent@orange.fr

24h/24 7j/7

CFL

infos pratiques

FORMALITÉS	LIEU	PIÈCES A FOURNIR	COÛT	REMARQUES
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile pour retirer le dossier CERFA sauf en cas de pré-demande en ligne. Prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil de données.	Présence du demandeur obligatoire. - dossier cerfa ou récépissé de pré-demande. - votre ancienne carte d'identité en cas de renouvellement ou de modification. - 1 photo d'identité. - 1 justificatif de domicile à votre nom. - 1 copie intégrale de l'acte de naissance si l'ancienne carte est périmée depuis plus de 2 ans ou si votre situation matrimoniale a changé.	Gratuit ou 25 € en timbres fiscaux en cas de perte ou vol	En cas de perte ou de vol, apporter votre déclaration. <u>Pour les mineurs, il faut en plus :</u> - accord de l'autorité parentale (présence d'un parent obligatoire) - pièce d'identité du parent présent - livret de famille Le justificatif de domicile doit être au nom du parent présent. Jugement de divorce le cas échéant.
Passeport biométrique	Mairie du domicile pour retirer le dossier CERFA sauf en cas de pré-demande en ligne. Prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil de données.	Présence du demandeur obligatoire. - dossier cerfa ou récépissé de pré-demande. - votre ancien passeport en cas de renouvellement ou modification - 1 photo d'identité - 1 justificatif de domicile à votre nom - 1 copie intégrale de l'acte de naissance.	1 timbre fiscal à 86 € (adultes) ou 42 € (15 à 18 ans) ou 17 € (-15 ans) (tarif actuel)	En cas de perte ou de vol, apporter votre déclaration. <u>Pour les mineurs, il faut en plus :</u> - accord de l'autorité parentale (présence d'un parent obligatoire) - pièce d'identité du parent présent - livret de famille Le justificatif de domicile doit être au nom du parent présent. Jugement de divorce le cas échéant.
Autorisation de sortie du territoire d'un mineur	Faire la démarche en ligne sur le site : service-public.fr	Pour un voyage dans l'Union Européenne la carte d'identité suffit. Hors Union européenne, le passeport est nécessaire.	/	Pour assurer la protection des mineurs, une interdiction de sortie de territoire et une opposition à la sortie du territoire sont possibles en cas d'urgence.
Carte grise	Faire la démarche en ligne sur le site : https://immatriculation.ants.gouv.fr	- Certificat d'immatriculation - Certificat de cession - 1 pièce d'identité. - l'ancienne carte grise - 1 justificatif de domicile. - Copie du rapport du contrôle technique de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans.	Varie en fonction de la puissance et de l'âge du véhicule. Pour les anciennes immatriculations, en cas de changement de domicile 2.76 € de frais d'acheminement	En cas de changement de domicile, le changement d'adresse sur la carte grise est obligatoire. Pour les nouvelles immatriculations, joindre une copie de la carte grise. Pour les anciennes immatriculations, joindre l'original de la carte grise
Casier judiciaire	Casier judiciaire national 107, rue de Landreau 44079 Nantes Cedex 1	Indiquer son état civil et adresse.	/	Pour les personnes nées à l'étranger, 23 allée d'Orléans – 44035 Nantes Cedex.
Copie intégrale de l'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance Ou site service-public.fr	Indiquer nom, prénom et date de naissance.	/	Enveloppe timbrée libellée à votre adresse ou demande en ligne.
Copie intégrale de l'acte de mariage	Mairie du lieu du mariage Ou site service-public.fr	Indiquer noms, prénoms des époux et la date du mariage.	/	Enveloppe timbrée libellée à votre adresse ou demande en ligne.
Copie intégrale de l'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile Ou site service-public.fr	Indiquer nom, prénom et date du décès.	/	Enveloppe timbrée libellée à votre adresse ou demande en ligne.
Liste électorale	Mairie du domicile Ou site service-public.fr	- Copie d'une pièce d'identité - Copie d'un justificatif de domicile.	/	Avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste. Inscription avant le 31 décembre.
Duplicata du livret de famille	Mairie du lieu du mariage ou Mairie du domicile qui transmettra la demande	Noms, prénoms des époux, la date et lieu du mariage, la date et lieu de naissance des enfants.	/	En cas de perte ou de séparation des époux.
Recensement militaire à partir de 16 ans	Mairie du domicile	La personne exerçant l'autorité parentale doit être présente.	/	Obligatoire pour tous les jeunes ayant atteint 16 ans.
Certificat d'urbanisme	Mairie ou Communauté de Communes du Thouarsais	Toute personne intéressée par un terrain.	/	Se renseigner en mairie.
Permis de construire (PC) ou déclaration préalable (DP)	Mairie ou Communauté de Communes du Thouarsais	Dossier PC si travaux de + de 20 m ² Dossier DP si travaux de - de 20 m ²	/	Pour toutes constructions ou modifications de l'existant.
Stock de vins	Service de la Viticulture des Douanes, 144 rue des Landes de Terrefort, BP59, 49426 SAUMUR CEDEX	- La déclaration de stock n'est pas obligatoire pour un stock de moins de 10 hl. - Vous n'avez plus à déposer et à faire enregistrer votre déclaration en Mairie.	/	L'adresser au format papier directement au service de la Viticulture ou la souscrire de manière dématérialisée sur le site produane.gouv.fr
Récolte de vins	Service de la Viticulture des Douanes, 144 rue des Landes de Terrefort, BP59, 49426 SAUMUR CEDEX	- La déclaration de récolte n'est pas obligatoire pour une surface exploitée de moins de 10 ares. - Vous n'avez plus à déposer et à faire enregistrer votre déclaration en Mairie.	/	L'adresser au format papier directement au service de la Viticulture ou la souscrire de manière dématérialisée sur le site produane.gouv.fr
Concession au cimetière communal	Mairie	Les demandes sont à effectuer en mairie.	Tarif 2018 : 150 € pour 30 ans	Tarif 2018 : Cavurne : 400 € pour 30 ans.

démarches administratives accessibles depuis son domicile, 24h/24

Certificat d'immatriculation (Cartes grises) et permis de conduire :

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les démarches administratives liées au permis de conduire et certificat d'immatriculation ne sont plus traitées par les mairies, ni les préfectures mais uniquement par téléprocédure sur internet sur le site de l'agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

www.ants.gouv.fr

La démarche est expliquée sur la page 17 de ce bulletin.

Sur le site internet de l'ANTS, vous pourrez effectuer les démarches suivantes liées au permis de conduire et certificat d'immatriculation :

- **Permis de conduire** : Renouvellement de permis de conduire (suite à perte, vol, détérioration ou avis médical), consultation du solde des points du permis de conduire, demande de permis de conduire suite à la réussite de l'examen, conversion du permis militaire, validation d'un brevet professionnel ...
- **Certificat d'immatriculation** : obtention d'un certificat de situation administrative (non gage), déclaration de cession d'un véhicule, changement de titulaire, changement d'adresse, demande de duplicata pour perte, vol ou détérioration ...
- **Certificat d'immatriculation (Cartes grises) et permis de conduire**

Cartes d'identité et passeport :

Les démarches administratives liées à la carte d'identité et au passeport ne sont plus réalisables à la Mairie de ST LEGER DE MONTBRUN mais uniquement sur rendez-vous dans les mairies dotées d'un équipement biométrique situées dans le département ou hors département. Les mairies habilitées les plus proches de la commune sont celles de Thouars, Airvault, Loudun, Bressuire, Saumur, Parthenay.

Avant de se rendre à son rendez-vous, muni de ses pièces justificatives originales, l'usager doit tout d'abord compléter un dossier de pré-demande à retirer en format papier à la mairie de ST LEGER DE MONTBRUN ou à saisir en ligne sur le site de l'agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

www.ants.gouv.fr

La démarche est expliquée sur la page 17 de ce bulletin.



Point numérique

Pour accompagner le public qui ne dispose pas d'internet, un point numérique est d'ores et déjà à disposition, à la préfecture des Deux-Sèvres (4, rue Du Guesclin - Accueil principal). L'accompagnement de l'usager est assuré par un médiateur numérique.

Ce point numérique est ouvert les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 13 heures à 16 heures (fermé le mardi).

Vous pouvez également vous rendre dans une Maison de services au public (MSAP) pour vous faire accompagner dans votre démarche.

La MSAP la plus proche est à Neuil les Aubiers. (voir sur le site : <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/>)



**Contact : Service communication de la préfecture
(05.49.08.68.17 ou 68.02)
pref-communication@deux-sevres.gouv.fr**



MES DÉMARCHES à portée de clic !

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.

Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site :

<https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie.

En cas de perte, je la déclare en ligne :

Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.

- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis où «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

QUI EST CONCERNÉ ?

LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU

Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.

LES FOYERS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR UN AUTRE MODE DE RÉCEPTION

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

LE 23 JANVIER 2018

- Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle.

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 20 au 21 novembre sur les émetteurs TNT de votre zone, impliquent pour les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau collective ou individuelle de procéder à une recherche des chaînes. Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.

Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site recevoirlatnt.fr.





RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE INTERNET
RECEVOIRLATNT.FR

OU



APPELEZ LE
0970 818 818
(APPEL NON SURTAXÉ)

CANICULE, FORTES CHALEURS : ADOPTÉZ LES BONS REFLEXES AGIR :



Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).

Je bois environ 1,5 L d'eau par jour.
Je ne consomme pas d'alcool.



- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.

En période de canicule, vous pouvez demander votre inscription sur le registre communal afin que les services sociaux et sanitaires veillent sur vous.



Pizza cuite au feu de bois
Pâte faite maison

Passer vos commandes de 18h à 21h

Je suis présent

Mardi à **STE-RADEGONDE** parking PMU

Mercredi à **ST-JOUIN DE MARNES**

Judi à **LOUZY** rue de la Maissonette

Vendredi à **VRÈRES** face au bar Le Montbrun

Samedi à **STE-RADEGONDE** Flore d'Étable
sauf le dernier samedi du mois

www.benpizza.fr



06 10 79 43 23

Troc ampoule en mairie pour plus d'économies

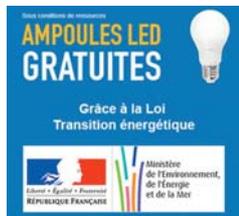
La Communauté de communes du Thouarsais (CCT) poursuit ses engagements en faveur de la lutte contre la précarité énergétique en se rapprochant des communes.

La CCT a ainsi remis 20 lots d'ampoules LED à chaque commune du territoire. Les lampes LED permettent une réduction significative de la consommation d'énergie de 80% et ont une durée de vie jusqu'à 15 fois plus importante qu'une lampe incandescente.

L'objectif est de distribuer ces ampoules au public en situation de précarité énergétique en limitant au maximum les déplacements. Elles seront remises sous condition de ressources en échange **de deux vieilles ampoules**.

Les personnes souhaitant bénéficier de cette opération doivent se rendre dans leur mairie munies de leur dernier avis d'imposition.

Cette opération est menée grâce au soutien d'EDF et du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».



RANDONNER À LA CARTE et en trois clics grâce au Département des Deux-Sèvres

Le Département des Deux-Sèvres a mis en ligne le site randoendeuxsevres.fr, proposant près de 250 itinéraires de randonnée labellisés « Randonnée en Deux-Sèvres ».

Ce site pratique permet d'organiser sa randonnée de A à Z.

Rechercher son itinéraire, consulter puis télécharger sa fiche randonnée, le tout en trois clics et à la carte. En effet, du bocage Bressuirais au sud Mellois, à cheval ou à pied, en ville ou à la campagne, 30 kilomètres ou bol d'air d'une petite heure... le champ des possibles en matière de randonnée est vaste dans les Deux-Sèvres.

«Le site randoendeuxsevres.fr offre à chacun du sur mesure au cœur d'un territoire à la richesse patrimoniale indéniable, souligne Séverine Vachon, conseillère départementale en charge de l'environnement. C'est un véritable service qui permet à chacun de préparer son itinéraire puis de télécharger gratuitement les données sous forme de fiche randonnée ou de trace gpx pour une utilisation GPS. Piétons, cyclistes, cavaliers pourront alors pérégriner à leur rythme au gré des chemins et des circuits aménagés par le Département des Deux-Sèvres. De belles balades en perspective».

Sur Saint Léger de Montbrun 2 circuits :

- La Butte du Petit Peu de Montbrun
- Les Bois de Rigny

Si vous souhaitez obtenir la fiche randonnée en format papier, vous pouvez la demander à la mairie.



EN THOUARSAIS, TOUS EN T'Vélos

Envie de ...

Découvrir le Thouarsais autrement...

Partez à la découverte du Thouet, étape incontournable de la Vélo Francette. Profitez des boucles vélo pour sillonner la plaine thouarsaise, traverser vignes et ponts et découvrir un patrimoine insoupçonné.

Tenter l'expérience « Vélo » pour aller au boulot...

Expérimentez une autre façon de se déplacer au quotidien, pour se rendre au travail, faire des courses...

La Communauté de communes du Thouarsais et ses partenaires vous proposent de louer des vélos ou vélos à assistance électrique avec T'Vélos.

CONDITIONS DE LOCATION

Contactez les loueurs pour connaître les disponibilités des vélos et les horaires d'ouverture.

Complétez et signez le contrat de location auprès du loueur.

Règlement par chèque, carte bancaire ou espèces.

Dépôt d'une caution par chèque (non encaissée) :

- ▶ 400€ pour un vélo
- ▶ 1200€ pour un vélo à assistance électrique



VOUS ÊTES PRÊTS, EN SELLE AVEC T'VÉLOS !

OÙ LOUER UN T'Vélos ?

Avant toute location, contactez les loueurs pour réserver votre vélo.

TARIFS T'Vélos

Durée	Vélo	Vélo à assistance électrique
1/2 journée	5€	8€
Journée	8€	13€
Semaine	15€	25€
Mois	30€	50€

Tarifications de novembre à avril

Semaine	10€	20€
Mois	20€	40€
3 mois	50€	100€



1 HÔTEL DE LA GARE À THOUARS
Fermé du 13 au 28 août 2016
Tél. : 05 49 66 20 75



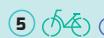
2 OIRON GARAGE À OIRON
Ouvert du lundi au samedi midi
Tél. : 05 49 96 54 15



3 ADILLONS VACANCES À LUCHÉ-THOUARSAIS
Ouvert du mardi au dimanche matin
Tél. : 05 49 96 74 88



4 AU MARCHÉ D'ANNIE À SAINT-VARENT
Ouvert du mardi au dimanche matin
Tél. : 05 49 96 31 49



5 BASE DE LOISIRS DE LA BALLASTIÈRE À SAINT-MARTIN DE SANZAY
Ouvert du mardi au dimanche matin de mi-juillet à mi-août
Tél. : 05 49 67 76 08
Hors saison : du lundi au samedi midi
Tél. : 05 49 67 72 92



6 EMMAÜS À SAINTE RADEGONDE
Ouvert du mardi au samedi de 9h à 18h
Tél. : 05 49 66 66 12



7 CHEZ FANNY À MASSAIS
Ouvert du mardi au samedi de 7h30 à 21h
Ouvert dimanche et lundi de 7h30 à 13h.
Tél. : 05 49 96 23 31

Location de vélos

Location de vélos à assistance électrique



GROUPE SCOLAIRE 1.2.3. SOLEIL RPI ST Léger de Montbrun/ ST Martin de Mâcon

• Coordonnées de l'école :

Groupe scolaire 1.2.3. soleil
1 impasse des terres fortes
Vrères
79100 ST Léger de Montbrun
Tél. 05.49.96.70.26
Mail : ce.0791178B@ac-poitiers.fr

• Effectifs 2017-2018 :

2 classes pour la maternelle
et 4 pour l'élémentaire
Effectifs stables : 149 élèves inscrits

• Equipe pédagogique

PS/MS	M ^{me} Baranger Fabienne Atsem M ^{me} Berthonneau Isabelle
MS/GS	M ^{me} Pessereau Virginie et M ^{me} Heudel Margaux (mardi) Atsem M ^{me} Stoquert Maryline
CP/CE1	M. Primault François
CP/CE1	M. Paulin Christophe (directeur) M ^{me} Heudel Margaux (décharge direction le vendredi)
CE2/CM1	M ^{me} Boucard Delphine
CM1/CM2	M. Lacroix Pascal

• Projet pédagogique :

Cette année, l'équipe pédagogique a choisi d'emmener les élèves à la découverte des cinq continents à travers divers projets transdisciplinaires.

Les projets littéraires avec la sélection du Prix des Incorruptibles et la participation au concours du Kangourou des mathématiques sont reconduits.

La liaison école-collège pour faciliter l'entrée au collège des élèves de CM2 se poursuit à travers divers projets en lien avec les classes de 6ème de l'établissement public de secteur Jean Rostand.

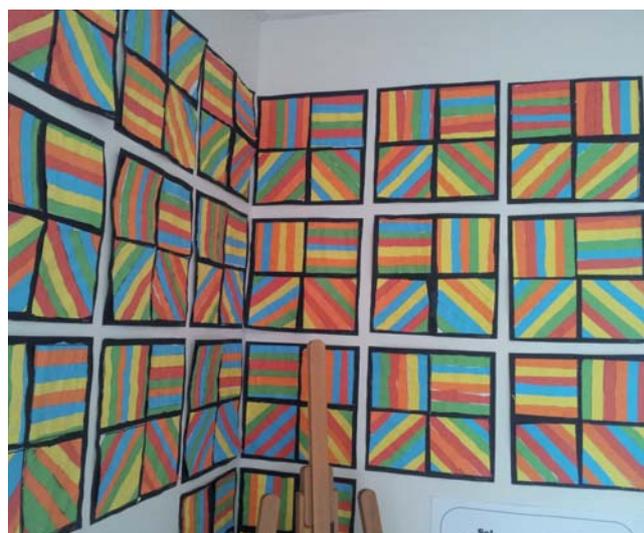
Les activités sportives pour apprendre à maîtriser son corps et respecter ses adversaires sont proposées aux enfants lors de rencontres USEP et de projets pédagogiques natation, judo et gymnastique.

Tous les élèves de l'école pourront assister dans l'année à une représentation au théâtre de Thouars, et bénéficierons de l'intervention de professeurs de musique et de danse du conservatoire de Thouars.

Des activités périscolaires sont à nouveau mises en place sur inscription à partir de la période 2 jusqu'à la fin de l'année par le SIFUP (ateliers loisirs créatifs, ateliers jeux de société, ateliers musicaux, ...).



Travail élémentaire sur tissage



Travail maternelle sur Veit Stratman

Tout renseignement concernant les inscriptions à l'école, la cantine, le car ou les APS est à prendre auprès du secrétariat du SIFUP installé dans la direction de l'école chaque lundi et mardi après-midi et chaque mercredi et vendredi matin.

Pour contacter le SIFUP : 05 49 68 04 90
sifup123soleil@orange.fr

Suivez toute l'actualité de l'école et du SIFUP sur le site Internet de l'école :

<http://sites79.ac-poitiers.fr/st-leger-de-montbrun/>

association des parents d'élèves

**SAINT-LÉGER
DE MONTBRUN**



**SAINT-MARTIN
DE MACON**

Composition du bureau :

Président : Maxime GOBIN
Vice-présidente : Séphora FAUCHER
Trésorier : Mickaël PRUDHOMME
Vice-trésorière : Thomas CATEL
Secrétaire : Sabrina BLAY
Vice-secrétaire : Lydie BIGOT
Responsable achats : Isabelle VIOLLEAU, Céline GUERIN, Fabien BIGAUD
Responsable boissons : .. Mathieu SUHARD, Yohann BLAY, Etienne BODY



L'année scolaire 2017/2018 a débuté par la vente de brioches et de jus de pomme qui a connu un franc succès. Le concours de petits palets et de pétanque organisé par l'association des parents d'élèves le 28 octobre fut également une réussite, les incondionnels de ce jeu ont pu tenter leur chance pour remporter l'un des nombreux lots. Cette manifestation, a été suivie par notre traditionnel Loto du 11 novembre qui a permis à de nombreux chanceux de remporter des bons d'achats de 50 à 400 Euros.

Nos manifestations reçoivent un franc succès grâce à vous, c'est pourquoi nous remercions vivement les parents et les habitants pour leur soutien et contribution tout au long de l'année.

Comme chaque année, l'association des Parents d'Élèves du RPI de Saint Léger de Montbrun et Saint Martin de Macon se réunit et se mobilise afin de mener des actions qui permettront aux enseignants de disposer de moyens financiers.



Ces moyens servent, à l'école, à mettre en place des activités pour nos enfants, à acheter du matériel ou des jeux, si besoin et ils servent également à l'association pour organiser les fêtes diverses et variées.

Tout le bureau vous souhaite une excellente année 2018

Votre agence immobilière



**VENTE
ACHAT
LOCATION
GESTION**

Ce qui est **important** pour vous,
est **essentiel** pour nous !

67, rue de la Trémoille - 79100 THOUARS
Tél. 05 49 96 16 16 www.afi79.fr

MARBRIERIE PORET
Un artisan marbrier à votre service

CAVEAUX - MONUMENTS
Atelier de Gravures
Magasin d'articles funéraires



Exposition permanente
de monuments

Fabricant d'articles funéraires

Z.A. de VRINES - STE RADEGONDE - 05 49 66 07 29

PIQUE-NIQUES

Chaque année, nos villages organisent un pique-nique. **En plus de ceux existants, que pensez-vous d'un pique nique géant ?** Pourrions-nous, nous regrouper dans un lieu insolite sur notre commune avec notre panier, nos animations et notre bonne humeur ? Nous ferions en sorte de préparer des tables et quelques surprises pour passer une agréable journée.

Tous nos villages y seraient conviés.

Merci de nous donner votre avis en contactant la mairie.



Chenne



Daymé



Orbé



Tillé

L'association des St Léger de France... et d'ailleurs

L'association des St Léger de France et d'Ailleurs est une association de communes. Son but est de promouvoir, hors de tout contexte politique ou religieux, les échanges et les rencontres entre les 73 communes de France, Belgique et Suisse ayant pour nom d'origine St Léger, **un réseau d'amitié en somme.**

Elle est née en mai 1996 à l'occasion du 1^{er} Rassemblement à St Léger sous Cholet (Maine & Loire).

Depuis, bien des régions et bien des St Léger ont été visités :

- St Léger le Guérétois (Creuse - 1997 et 1999)
- St Léger de la Martinière (Deux Sèvres - 2000)
- St Léger sur Sarthe (Orne - 2002)
- St Léger en Gaume (Belgique - 2004 et 2015)
- St Léger La Chiésaz (Suisse - 2006 et 2017)
- St Léger les Authie (Somme - 2008)
- St Léger de Montbrillais (Vienne - 2011)
- Boissy St Léger (Val de Marne - 2013)
- St Léger près Troyes (Aube - 1998 et 2009)
- St Léger les Paray (Saône & Loire - 2001 et 2014)
- St Léger les Mélèzes (Hautes Alpes - 2003)
- St Léger près Pons (Charente Maritime - 2005)
- St Léger des Prés (Ille et Vilaine - 2007)
- St Léger du Bourg-Denis (Seine Maritime - 2010)
- St Lager Bressac (Ardèche - 2012)
- St Léger (Alpes Maritimes - 2016)

D'autres rencontres sont d'ores et déjà programmées : en 2018 à St Léger sous Brienne (Aube), puis le 12^e Grand Rassemblement aura lieu à St Léger de la Martinière (Deux Sèvres) à la Pentecôte 2019. En 2020, direction la Loire Atlantique, à St Léger les Vignes, puis en 2021 St Léger sous Cholet (Maine & Loire) pour fêter les 25 ans de l'association.



Notre plus petite commune est St Léger du Ventoux (Vaucluse) et ses 30 habitants, la plus peuplée est Boissy St Léger (Val de Marne) avec quasi 16 000 habitants.

Notre mascotte s'appelle Léo. C'est le diminutif de Leodegarius, nom latin du saint Léger, évêque d'Autun au VII^e s. Mais pourquoi un sanglier, vous demandez-vous ? C'est qu'existe un sanglier en médaillon dans le blason de la commune de St Léger sous Cholet, où a eu lieu notre 1^{er} Rassemblement. Quant à Léo et ses drapeaux suisse, belge et français, fruit d'un concours ouvert à tous, il a vu le jour à St Léger près Troyes.

Vous trouverez tout sur notre site <http://www.stleger.info>. N'hésitez pas à le visiter et nous contacter.

Valérie et Tony Renault (06 30 70 13 90) sont nos correspondants à St Léger de Montbrun.



le comité des fêtes

L'année 2017 pour le Comité de Fêtes fut une année en demi-teinte.

Le spectacle du mois d'Avril avec en première partie le groupe Cin's Faro, puis « Chants et Humour » interprété par Olivier Villa, nous a enchanté, tout en regrettant la faible affluence des personnes de la commune, souci qui devient récurrent...

La randonnée gourmande du mois de Juin a été malheureusement gâchée par une météo diluvienne. Nous remercions vivement les courageux qui ont participé.

Heureusement, le **14 Juillet** fut plus festif. Les convives ont pu déguster un Colombo de porc, servi par « le soleil dans la cuisine »
Un lâcher de ballons phosphorescents et une soirée animée ont clôturé la journée.

Pour parfaire cette année, le Comité des Fêtes organise le réveillon de la St Sylvestre servi par le RELAIS des 2 TOURS et animé par DISCO MANIA -79-

Nous vous espérons nombreux.

Depuis l'assemblée générale du mercredi 29 novembre 2017, M. Jean-Michel BARANGER succède à Mme Dominique BARIN COTILLON à la présidence du Comité des Fêtes, elle-même reste vice-présidente.



Manifestations de l'Année 2018

- 21 Avril** : Spectacle
- 29 Juin** : Randonnée gourmande
- 13 Juillet** : Repas organisé par le Comité des Fêtes
- 15 Septembre** : à définir
- 31 Décembre** : Réveillon de la St Sylvestre

*Le Comité de Fêtes vous souhaite
une bonne année 2018*



RELAIS POSTE

Votre commerce «**Le Montbrun**» situé à Vrères de St Léger de Montbrun se diversifie une fois de plus.

En effet, en plus de tous les services qu'il propose déjà : Bar-Tabac-Dépôt de pain-Jeux à gratter ainsi que les journaux quotidiens, le Montbrun bénéficie d'un **Relais Poste** :

- Envoi et réception de vos colis et courriers recommandés
- Vente de timbres, d'enveloppes timbrées et Colissimo.

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30-20h

Mercredi : 7h30-14h

Samedi et Dimanche : 9h-14h



US Vrère

Composition du bureau

Président :	SORIN Grégory
Vice-présidents :	DUPAS Jérôme, DOUET Jimmy
Trésorier :	LHOMEDET Jérôme
Trésorier adjoint :	BOILEVE Frédéric
Trésorier suppléant :	DUVEAU Florent
Secrétaire :	BERTHONNEAU Mickael
Secrétaire adjoint :	PETIT Jean-Jacques
Secrétaire suppléant :	REIGNIER Yoann

Saison 2016-2017

L'équipe fanion termine 5^{ème} de son championnat de 2^{ème} division, saison marquée par des blessures importantes, les joueurs ont trouvé les ressources pour terminer dans la 1^{ère} partie de tableau. L'équipe 2, après un début de saison compliqué, a réalisé un parcours exceptionnel de Novembre à Mai, elle termine 4^{ème} de sa poule, avec en prime un ¼ de finale de coupe Saboureau. La 3^{ème} équipe a lutté contre les problèmes d'effectif, félicitations aux joueurs présents toute la saison. Les U18 du groupement ENE 79 font le doublé. Ils remportent leur championnat de 2^{ème} division et gagnent le Challenge 79.

Saison 2017-2018

C'est la saison du changement; Grégory SORIN succède à Frédéric BOILEVE et Jérôme DUPAS à la présidence, Jérôme LHOMEDET se voit confier la trésorerie, Miguel RUIZ rejoint Emilie JANNEAU à la tête de l'école de foot. Jérôme DUPAS reprend la présidence du groupement jeune Espoir Nord Est 79. Côté sportif, Sullivan DELAVEAU et Vincent PELISSON sont promus responsables de la réserve B évoluant en 5^{ème} division.

L'effectif «Séniors» est stable. Simon MEDERIC, assisté de Nicolas DRAULT entame sa 2^{nde} saison, l'objectif est de bien intégrer les jeunes et les nouveaux joueurs pour obtenir un groupe rapidement compétitif.

L'école de foot est représentée dans chaque catégorie de 6 à 11 ans. De 12 à 18 ans, les enfants évoluent au sein du groupement jeunes ENE 79.

Laurent LEMAITRE, arbitre du club, nous représente chaque week-end sur les terrains de football.

Nous sommes à la recherche d'un arbitre officiel, jeune ou adulte, débutant ou confirmé.

La vie du club

L'US Vrère tient à remercier la municipalité pour l'entretien des terrains et les abords du stade.

Remerciements également aux sponsors et aux nombreux supporters et supportrices présents chaque week-end. Pas moins de 35 personnes sont impliquées dans le bon fonctionnement de l'association chaque week-end. Mention particulière à Jean-Michel LHOMEDET et Alain PIERRE, qui oeuvrent plusieurs heures chaque semaine pour le bon état du terrain. Leur travail est approuvé par des professionnels du métier.

Dates à retenir pour 2017

Samedi 13 Janvier :Concours de belote
 Samedi 10 Février :Tournoi en salle école de foot
 Samedi 17 Février :Loto
 Samedi 17 Mars :Bal

www.facebook.com/US-Vrère
<http://club.quomodo.com/usvrere>

Le club de l'US Vrère vous souhaite une bonne et heureuse année 2018



tennis club

Saint-Léger-de-Monbrun / Louzy

Bilan Sportif 2016-2017

Championnat : on a redressé la barre

Après une saison précédente difficile, l'équipe 1 masculine a effectué un bien meilleur parcours en se classant 4ème sur 8 en Pré-Régionale.

L'équipe 2 manque d'un cheveu la remontée en division supérieure. C'est pour un petit set de différence à l'avantage de Pompaire que s'est jouée la 1ère place en 2ème Division !

En Séniors + 35 ans, l'équipe a terminé 2ème sur 8 en Pré-Régionale.

Tournois

Dans l'Interclubs du Thouarsais, Christophe Chatry, double finaliste, a subi la loi du plus fort, en l'occurrence celle de l'entraîneur du TC Thouars, dans les deux tableaux.

Notre tournoi officiel a connu une nette baisse de participants, peut-être due aux week-ends prolongés de l'Ascension et de Pentecôte.

Tarif des licences 2018 :

18 ans et moins : 33 €

Etudiants, demandeurs d'emploi : 44 €

Autres : 56 €



Lors de l'Assemblée Générale du 6 octobre, le Bureau a été reconduit comme suit :

Président : Pierre FAUCHER
Vice-présidente : Thérèse PIRAUDEAU
Secrétaire : Pascal LACROIX
Trésorier : Pascal LACROIX
Membres : David BRÉGEON, Christophe CHATRY, Eric JACQUET, Frédéric FAUCHER, Baptiste LETANG, Olivier DURDON

Entraînements à la salle omnisports de Vrères :

- le mercredi, de 18h à 22h.
- le vendredi, de 18h à 22h

acca

Saint-Léger-de-Monbrun

Composition du bureau

Président : BOULORD David

Vice-président : FORATIER Hervé

Trésorier : RENAULT Patrick

Secrétaire : RICHARD José

Membres : ARNOUX Pascal, BERTHONNEAU Christophe, BOULORD Frédéric, CAILLER Fabrice, DELAVAUULT Jean-Luc, GOBIN Christophe, GRIVAULT Anthony, JOUBERT Pierre, MERCERON Laurent

Sociétaires saison 2017/ 2018 : 150

Dates à retenir :

- Soirée dansante : le 3 mars 2018
- Assemblée générale : le 24 Juin 2018



Bonne et heureuse année 2018

amicale des agriculteurs

L'année 2017 fut une année sans grand changement pour l'amicale.

Le nombre d'adhérents reste stable.

Comme les autres années, les concours de boules, palets et belote ont attiré beaucoup de monde. Le concours de petits palets au printemps a été un franc succès, il est reconduit en 2018, le 28 avril (date à retenir).

Devant le nombre croissant de joueurs de pétanque, nous avons décidé d'agrandir les jeux. L'entreprise Babu de St Léger de Montbrun a réalisé le terrassement, les aménagements ont été faits par les bénévoles de l'association. Les travaux, environ 3000 euros, ont été financés totalement par l'amicale.

Cette fin d'année a été tristement marquée par le décès d'un de nos adhérents.

Notre ami Alain nous a quitté en Octobre, nous pensons tous à lui et à sa famille.

L'amicale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année



ping-pong club Saint-Léger-de-Monbrun



Président :THOMAZEAU HENRI
Secrétaire :GALARD SOPHIE
Trésorier :FONTALIRAND WESLEY

L'année écoulée fut comme l'année dernière, excellente, deux équipes ont accédé à l'échelon supérieur la D2 monte en D1 et la D4 en D3, les quatre autres équipes se sont maintenues.

Pour la saison 2016-2017, le nombre de licenciés est en légère diminution suite à l'arrêt de plusieurs joueurs pour blessures. En conséquence, le club ne comptera que cinq équipes pour cette saison : une régionale (R3), une promotion régionale (PR), deux départementales 1 (D1) et une départementale 3 (D3).

Fait encourageant : plusieurs débutants se sont inscrits pour cette saison.

L'objectif pour les équipes est, la montée en PR pour la 1^{ère} D1 en espérant que la PR se maintienne et le maintien pour les autres équipes .

Les entraînements (comme les rencontres) ont lieu à la Salle Omnisports de Vrères, dans de très bonnes conditions de jeu :

- le mardi de 18h à 20h30
- le vendredi de 20h30 à 23h30

Nous avons également une école de tennis de table (séance réservée aux jeunes joueurs) encadrée par Henri THOMAZEAU qui a lieu le mardi de 18 h 00 à 19 h 15.

Comme l'année écoulée, le mercredi de 16h00 à 18h00 une séance d'entraînement dirigée, ouverte à tous les licenciés qui le souhaitent, est animée par Sébastien Gatard .

**Pour tout renseignement complémentaire,
veuillez contacter Henri THOMAZEAU au 05 49 96 78 12**



union fédérale des anciens combattants et victimes de guerres des Deux-Sèvres



Composition du bureau :

Président : Gilles BOULORD
Vice-Président : Henri FAJOUX
Trésorière : Josiane FAJOUX
Secrétaire : Jean-Michel COUSIN
Membres du bureau : Gérard POIREAULT ; Guy PETIT

La section a fait l'achat d'un nouveau drapeau avec les participations financières suivantes :

Section : 162 €
Commune : 275 €
Député (Jean Grellier) : 300 €

La cérémonie officielle de remise du drapeau a eu lieu le samedi 28 Octobre à la salle socio-éducative en présence des sections du nord du département et de leurs drapeaux.

La prochaine assemblée générale de la section aura lieu le 19 janvier 2018 à la salle annexe.

Malgré les 3 décès en 2016, l'effectif reste stable (38) :

- AFN : 20
- OPEX : 1
- Veuves : 11
- sympathisants : 6



le club nous tous

Les Aînés se réunissent tous les jeudis de 14h à 18h à la salle Quéteineau et partagent un repas occasionnellement.

Actuellement nous sommes 25 personnes dont 20 de la commune. Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre....

Le président s'inquiète sur la longévité du club par manque d'adhésion.

Activités 2017 :

- Concours de belote le 12 mai
- Voyage «Noël avant Noël» le 5 décembre
- Activités 2018 : non définies.

Contact : Mr Teston Lionel. Tél.05.49.66.37.89

Le bureau vous souhaite tous ses vœux pour l'année 2018.



club de gym volontaire montbrunoise



La Gym Volontaire renouvèle la séance de Gym Douce. Cette dernière a été très appréciée l'an passé, elle est ouverte à toutes et à tous. Donc Messieurs, n'hésitez pas à nous rejoindre pour découvrir des mouvements articulaires et de musculation. L'association vous propose également les séances de Gym tonique et de Step (plus cardio), en compagnie de notre intervenante, M^{me} Laurence Renault, à la Salle des Sports de Vrères :

- Lundi 20h15 -21h15 Gym Tonique
- Jeudi 18 h -19 h Gym Douce
- Jeudi 19 h - 20 h Step

Tarif de la Licence

68 € / 1 séance par semaine (63 € pour les -18 ans)
 80 € / 2 séances par semaine (75 € pour les -18 ans)
 90 € / 3 séances par semaine (85 € pour les -18 ans)

2 séances de découverte gratuites

Composition du Bureau

Présidente :.....Céline DAVID 05.49.96.08.75
 Vice-Présidentes :Marylène SAUVESTRE
 Liliane BROSSARD
 Trésorière :.....Céline ROUSSEL
 Secrétaire :.....Annie BELLARD
 Membres : Laurence Berthelot, Marcelle Brossard, Catherine Gellé, Michèle Lacroix, Annie Leclerc, Janye Mauneau, Brigitte Merceron, Aline Pierre, Thérèse Piraudeau, Laurence Renault, Christine Tétrault.

Manifestations de l'Année 2017

Notre démonstration annuelle a eu lieu le 16 Juin 2017 avec un temps splendide qui nous a permis de terminer l'année avec un verre de l'amitié ensoleillé !

La Montbrunoise (3^{ème} randonnée pédestre) s'est tenue à la salle des fêtes de Vrères le 15 Octobre 2017 avec la participation de 270 marcheurs. Trois parcours étaient proposés, 6, 11 ou 18 Kms avec pauses gourmandes bien appréciées par tous. Remerciements à toutes les personnes présentes pour la préparation et l'organisation de cette manifestation.

A VOS AGENDAS

- **Rallye pédestre ou cycliste** (à définir par les organisatrices) organisé le 22/04/2018. Le lieu sera communiqué en temps voulu.
- **La MONTBRUOISE** sera de retour l'année prochaine le 21/10/2018.

Nous remercions Brigitte MERCERON pour son investissement, sa disponibilité et son sérieux pendant 21 années en tant que trésorière. Elle passe le relais à Céline ROUSSEL, arrivée récemment dans le club.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter un membre du bureau ou à venir nous voir à l'une des séances. Rejoignez-nous et profiter de moments de partage, de plaisirs et de bons fous rires.

L' AGV vous souhaite de passer un Joyeux Noël et une excellente année 2018.



Bonne ANNÉE



les mordus du théâtre

Martial, le croquemort entre au Café des Sports qui se situe comme on peut l'imaginer face au ... cimetière.
Ginette la patronne « qu'est-ce que je te sers ? Un croq et une bière ? ».

Pour savoir la suite, nous vous donnons rendez-vous les vendredi 6 et samedi 7 avril à 20h30 et le dimanche 8 avril à 15h30. Vous découvrirez aussi qui a acheté le billet gagnant du loto. Comme d'habitude, prix de l'entrée selon vos capacités et buvette à l'entracte et en fin de spectacle.

Pour jouer cette comédie délirante de Jean-Pierre Martinez, nous avons le retour de Michelle et de Virginie. Hugo, un petit nouveau, vient nous rejoindre. Claire, Lise-Marie, Magali, Nolan et Michel complètent la distribution.



En attendant, nous vous avons retrouvé quelques photos de « Vive les mariées » de Jérôme Vuittenez que nous avons joué au printemps dernier. Alors on vous en remet une couche



avec la mitre de Fredy, les lunettes de Nolan, la superbe robe de mariée d'Aline ou encore la tenue sexy de Michel quand il prenait son téléphone.



déco-village

L'atelier vannerie a lieu le lundi (sauf vacances scolaires) de 14h à 17h dans l'ancienne école d'Orbé.

Notre association a également pour but d'être un lieu d'échange pour rompre la solitude.

Après les vacances de novembre, nous mettons une autre journée le vendredi même horaire pour faire de la couture, du tricot, de la broderie mais aussi des trousse, des sacs, etc... et pourquoi pas de la décoration.

**Venez nous rejoindre
pour échanger les idées.**

Contacts :

M^{me} Beauchesne Chantal..... 05.17.32.18.20

Mr Cartier jack 05.49.66.22.45



infos pratiques

Service d'aides-ménagères :

A.D.M.R.
Oiron
05.49.96.54.49

Electricité :

SEOLIS
Ste Radegonde des Pommiers
05.49.66.06.08

Service des eaux :

SEVT DE THOUARS
05.49.66.01.66

Horaires secrétariat mairie :

Lundi : 16h30-18h30
Mardi : 10h30-12h00
Mercredi : 16h00-18h00
Jeudi : 13h30-15h30
Vendredi : 16h30-18h00

Nos coordonnées :

Tel : 05 49 96 70 01 - Fax : 05 49 96 72 01
Email: mairiesaintlegerdemonbrun79@orange.fr

Pour toute demande d'aide sociale, d'APA,
Prendre rendez vous avec Katy Martin à la mairie.

Pour rencontrer Madame Le Maire
Prendre rendez-vous auprès du secrétariat

Portage de repas:

Maison retraite de Oiron
05 49 96 51 12

Assistance Sociale :

Centre Médico-Social
Rue Gambetta à Thouars.
05 49 68 07 33

La bibliothèque départementale
met gratuitement des
livres à votre disposition à la
mairie

Déchetteries :

Déchetterie du Grand Rosé :
Du Lundi au Samedi: 8h45-12h15 . 13h45-18h30
Déchetterie de Taizé :
Mardi: 8h45-12h15 . 13h45-18h30

Ordures ménagères :

Collecte : Mercredi Matin
En cas de jour férié, collecte le Jeudi Matin.
Bornes d'appoint dans les villages de Chenne,
Meulle, Orbé, Puyraveau et Vrères pour le verre, les
papiers, plastiques, petits cartons et aluminium.

Accueil de loisirs :

Thouars : Rue de Fleury - Tel. : 05 49 68 00 19 - Louzy : Rue du Stade - Tel : 05 49 67 91 46

Pass Jeunes +10 ans : Centre socio culturel - Adeline JOUFFRIAULT

Email : adeline.jouffriault@thouars-communaute.fr - Tel : 05 49 66 76 40

Possibilité de participation financière de la commune pour les enfants fréquentant les centres de loisirs et la piscine.
Renseignez vous des conditions auprès du secrétariat de la mairie.

LOCATION SALLES TARIF 2018	Caution	Particulier (1 Journée)	Association Communale (1Journée)	Association Hors commune	Chauffage Du 15/10 Au 15/04	Prestation Ménage
SALLE SOCIO EDUCATIVE (Capacité 200 personnes)	300€	180€	50€ *	230€	65€	100€
SALLE ANNEXE (Capacité 40 Personnes)	150€	50€	30€ *	60€	30€	Non proposée
ENSEMBLE (Salle Socio+Annexe)	450€	220€	80€ *	270€	85€	100€
SALLE QUETINEAU (Capacité 70 personnes)	200€	70€	50€ *	80€	40€	Non proposée
Acompte à la réservation		50%	50%	50%	50%	

* Gratuite hors week-end et jours fériés.

Le tarif de location de salle est divisé par deux à compter de la deuxième journée consécutive de location.

Pour les associations une location de salle par année est gratuite

Toutes les conditions de location sont à votre disposition à la mairie de Vrères

RATEAU FRERES

énergies renouvelables

ENERGIES RENOUVELABLES ■ CHAUFFAGE ■ ELECTRICITE ■ SANITAIRE - PLOMBERIE
SPA ■ TRAITEMENT DE PISCINE ■ ISOLATION DES COMBLES ■ COUVERTURE - ZINGUERIE

Thouars St Varent

4 RUE HENRI DUBOIS 05 49 96 37 84 2B RTE DE GLENAY 05 49 67 51 14
WWW.RATEAUFRERES.FR CONTACT@RATEAUFRERES.FR

BUT

THOUARS

Route de Saumur
Tél : 05 49 68 17 08

but.fr VOUS ÊTES BIEN CHEZ BUT

RIC : 667 260 176

Maison MUREAU

Artisan Charcutier Traiteur

BRESSUIRE
Sous les halles,
le mardi et samedi

THOUARS
Sous les halles,
le mardi et vendredi

39, rue Rabelais - THOUARS
05 49 66 04 46
www.charcuterie-mureau.com

SPECIALISTE DES ENERGIES RENOUVELABLES

35 ans d'expérience

MIGEON B.

S.A.R.L.

- Climatisation
- Chaudière bois
- Pompe à chaleur
- Chauffe-eau solaire
- Chaudière fioul et gaz
- Dépannage - Entretien
- Electricité - Sanitaire

Tél. 05 49 66 27 31
ST-JEAN DE THOUARS
contact@migeonb.fr
www.migeonb.fr

PEINTURE • PAPIER PEINT • MATÉRIEL & OUTILLAGE
PRODUITS DE DÉCORATION • REVÊTEMENTS SOL & MUR

algopro théolaur

Théodore
MAISON DE PEINTURE

THELEX SATIN THELEX BOIS

DÉCOUVREZ LES PEINTURES ALGO à base d'algues et de composants naturels

rue du champ de plaisance - 79100 ST VERGE - **05 49 66 50 38**
thouars@theodore.fr - www.theodoremaisondepeinture.fr

ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICES

Aeos

GAURIT

VIDANGE • ASSAINISSEMENT • COLLECTE DECHET

Intervention rapide : 06 08 88 16 66

6, rue des terres fortes - MAGÉ - **79100 LOUZY**
Tél. 05 49 68 09 95 - Fax : 05 49 66 04 89 - aeos.gaurit@orange.fr

A nos annonceurs

La municipalité de Saint-Léger-de-Montbrun remercie chaleureusement tous ceux qui ont bien voulu lui apporter leur concours pour la réalisation de ce bulletin.

Nous convions tous les habitants de la commune à réserver leurs achats à ceux qui nous ont honoré de leur publicité.



le calendrier *des fêtes* et manifestations 2018

Janvier	13	Concours de belote - Football Club « US Vrères » - Salle socio-éducative de Vrères
Février	17	Loto - Football Club «US Vrères » - Salle Socio-éducative de Vrères
Mars	03	Soirée dansante - ACCA - Salle socio-éducative de Vrères
	17	Soirée dansante - Football Club « US Vrères » - Salle socio-éducative de Vrères
Avril	06, 07 et 08	Théâtre - Les Mordus du Théâtre - Salle socio éducative de Vrères
	21	Cabaret - Comité des Fêtes - Salle socio-éducative de Vrères
	28	Concours de petits palets - Amicale des Agriculteurs - Société d'Orbé
Mai	08	Cérémonie commémorative de la 2 ^e Guerre Mondiale - Anciens Combattants - Butte de Montbrun - Repas - Salle Quéteineau de Vrères
Juin	24	Fête de l'école - Association des Parents d'Elèves de St-Léger/St-Martin
	29	Marche semi-nocturne - Comité des Fêtes - Salle Socio-éducative de Vrères
Juillet	13	Repas - Salle socio-éducative de Vrères
Septembre	15	?- Comité des Fêtes - Salle socio-éducative de Vrères
Octobre	21	Randonnée pédestre - Gymnastique volontaire - Salle socio-éducative de Vrères
	27	Repas des Aînés organisé par le CCAS de ST LEGER DE MONTBRUN
Novembre	11	Cérémonie commémorative de la 1 ^{ère} Guerre Mondiale - Anciens Combattants - Butte de Montbrun
Décembre	31	Réveillon de la Saint Sylvestre - Comité des Fêtes - Salle Socio-éducative de Vrères
Dates à définir		Marché de printemps - Vide grenier - Concours de petits palets - Association des Parents d'Elèves de St-Léger/St-Martin Concours de belote - Club « Nous Tous »

Saint Léger De Montbrun

32 Rue de la Mairie

79100 SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN

Tél. : 05.49.96.70.01 - Fax : 05.49.96.72.01

E-mail : mairiesaintlegerdemontbrun79@orange.fr